

RAPPORT DU JURY

POUR UNE ŒUVRE D'ART
PUBLIC SUSPENDUE POUR
LA PLACE ÉMILIE-GAMELIN
DANS LE QUARTIER
DES SPECTACLES



QUARTIER
DES SPECTACLES
MONTRÉAL

CONCOURS POUR UNE OEUVRE D'ART PUBLIC SUSPENDUE POUR LA PLACE ÉMILIE-GAMELIN

RAPPORT DU JURY

Préparé par : Véronique Rioux, designer industriel, conseillère professionnelle pour le concours
Approuvé par le jury – 17 août 2016

ÉTAPE 1 : DOSSIER DE CANDIDATURE

1. DATE DE RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 1

La réunion s'est tenue le 8 avril 2016 au Partenariat du Quartier des spectacles.

2. COMPOSITION DU JURY À L'ÉTAPE 1

Le Jury comprend dix (10) membres. Il est composé des personnes suivantes :

- Jean-François Bélisle, directeur général et conservateur en chef, Musée d'art de Joliette
- Geneviève Cadieux, artiste, photographe
- Anaïs Castro, commissaire indépendante et adjointe à la direction de la galerie Art Mûr
- Mikaël Charpin, chef de projets, L'Observatoire international, New York
- Pascale Daigle, directrice de la programmation, Partenariat du Quartier des spectacles
- Louise Déry, directrice de la Galerie de l'UQAM
- Pierre Fortin, directeur général, Partenariat du Quartier des spectacles
- Pierre Lapointe, directeur des opérations et de la production, Partenariat du Quartier des spectacles
- Gabriel Pontbriand, directeur de création, Moment Factory
- Stéphane Ricci, urbaniste, adjoint au directeur et coordonnateur du Quartier des spectacles, Ville de Montréal

Présidente du jury désignée lors de la réunion du jury :

Louise Déry, directrice de la Galerie de l'UQAM

3. FONCTIONNEMENT DU JURY ET CONFORMITÉ DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La conseillère professionnelle présente le mode de fonctionnement du jury et les critères d'évaluation de la phase 1. Les vingt (20) dossiers de candidature déposés sont admissibles et conformes au Règlement.

4. ÉVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les membres du jury ont reçu les dossiers de candidature une semaine avant la tenue du jury pour une lecture individuelle. Lors de la réunion du jury, le ce dernier procède d'abord par élimination puis argumente pour choisir les quatre (4) dossiers de candidature.

Les équipes retenues au terme du jury sont les suivantes :

- Beaupré Michaud et Associés, Architectes
- Iregular, Martine Frossard, Armando Gomez, Marilyne Lacombe, Générique Design, Concept Paradesign et Barry Cordage
- Jim Holyoak, Architecturama et Paul Van Der Werf en collaboration avec Tantech et Bruno Rafie
- Kanva, Boris Demprey, Pierre Fournier, Alexandre Tougas, NCK et Sollertia

ÉTAPE 2 : PRESTATIONS DES FINALISTES

5. RENCONTRE D'INFORMATION AVEC LES FINALISTES

Une rencontre d'information avec les finalistes a eu lieu avec les responsables du projet au Partenariat du Quartier des spectacles le 14 avril 2016.

6. COMITÉ TECHNIQUE

Les finalistes ont déposé leur prestation le 19 mai. Un comité technique a analysé les prestations et s'est réuni le 26 mai afin de transmettre des commentaires aux équipes avant leur présentation devant le jury. Les points suivants ont été analysés par le comité technique :

- conformité au Programme du concours;
- faisabilité structurale et système de câblage;
- faisabilité technique et technologique (matériaux, assemblage, durabilité, sécurité sur le domaine public, incertitude de fonctionnement);
- montage, démontage et entretien;
- budget.

Les membres du comité technique sont :

- Mario Dumont, LeclercDumont
- Christian Guimond, Ingénieur en structure, Chargé de projets, WSP
- Benoit Lemieux, Conseiller senior, Creos
- Stéphane Mayrand, etcp arena, Chargé de projets gréage
- Laurence Montmarquette, Coordinatrice de production, Partenariat du Quartier des spectacles

7. JURY À L'ÉTAPE 2

La réunion s'est tenue le 3 juin 2016 au Partenariat du Quartier des spectacles. Les membres du jury sont les mêmes à l'étape 2 qu'à l'étape 1.

8. FONCTIONNEMENT DU JURY ET CONFORMITÉ DES PRESTATIONS

La conseillère professionnelle présente le mode de fonctionnement du jury et les critères d'évaluation de la phase 2. Les quatre (4) prestations sont conformes au plan du Règlement. Au plan programmatique, deux prestations ont été jugées non conformes par le comité technique.

Iregular, Martine Frossard, Armando Gomez, Marilyne Lacombe, Générique Design, Concept Paradesign et Barry Cordage :

La prestation n'est pas conforme au Programme du concours et ne pourrait être acceptée sans modification proposée par l'équipe lors de la présentation devant le jury puisque les structures d'éclairage sont installées sur la partie gazonnée de la place Émilie-Gamelin. Or, l'installation d'infrastructures temporaires n'est autorisée que dans la zone sud recouverte de dalles (le parterre) et au pourtour. Aucune installation n'est permise sur le gazon ni sur le talus tel que mentionné à la section 3.2 de l'annexe 3 du Programme (fiche technique de la place Émilie-Gamelin). Un repositionnement de l'éclairage (et de l'œuvre si requis) devra être proposé par l'équipe lors de la présentation et l'équipe devra confirmer l'effet d'éclairage sur l'œuvre suspendue.

Kanva, Boris Demprey, Pierre Fournier, Alexandre Tougas, NCK et Sollertia :

La prestation n'est pas conforme au Programme du concours et ne pourrait être acceptée sans modification proposée par l'équipe lors de la présentation devant le jury puisque les charges de tension excèdent largement la capacité des structures d'ancrage existantes (critères de conception structurale de l'annexe 4 du Programme). De plus, l'œuvre comporte des problèmes de sécurité sur le domaine public dus à l'utilisation de matériaux inflammables.

9. AUDITIONS DES FINALISTES

L'audition des finalistes devant le jury fait partie intégrante des livrables de la deuxième étape. Chaque finaliste dispose d'une période de trente (30) minutes pour présenter son projet, suivie d'une période de questions de quinze (15) minutes en interaction avec le jury. Les quatre (4) auditions ont lieu dans l'ordre suivant, lequel a été déterminé par tirage au sort.

9h30 **Là où il y a de la gêne, il y a du plaisir** : Beaupré Michaud et Associés, Architectes

10h30 **Émilie dans les nuages** : Kanva, Boris Demprey, Pierre Fournier, Alexandre Tougas, NCK et Sollertia

11h30 **La maison jaune** : Iregular, Martine Frossard, Armando Gomez, Marilyne Lacombe, Générique Design, Concept Paradesign et Barry Cordage

13h30 **Midi à sa porte, Gyre à minuit** : Jim Holyoak, Architecturama et Paul Van Der Werf en collaboration avec Tantech et Bruno Rafie

10. ÉVALUATION DES PRESTATIONS ET RECOMMANDATION DU JURY

Lorsque le temps le permet, le jury discute de la prestation concernée suite à l'audition du finaliste. La suite des délibérations se poursuit après l'ensemble des présentations.

Après plusieurs discussions, le jury recommande unanimement à la direction et au conseil d'administration du Partenariat du Quartier des spectacles de ne pas désigner de lauréat pour le concours, puisqu'aucune prestation ne rencontre de manière satisfaisante l'ensemble des critères d'évaluation.

11. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS AUX PRESTATIONS

Les arguments qui ont présidés à la décision sont résumés dans les pages qui suivent. Les prestations sont présentées selon l'ordre de présentation devant le jury.

LÀ OÙ IL Y A DE LA GÊNE, IL Y A DU PLAISIR : Beupré Michaud et Associés, Architectes



La démarche artistique de l'équipe a plu au jury. L'approche conceptuelle est originale et l'analogie à la canopée et au phénomène botanique de timidité des arbres est d'une grande pertinence pour cette œuvre suspendue. Le point de vue directement en dessous de l'œuvre présente en ce sens beaucoup de potentiel.

Ce potentiel théorique ne semble toutefois pas bien exploité, notamment par la trop faible densité des cordages. Le déploiement dans l'espace en termes de volume et de variation en hauteur est également limité. L'impact visuel du projet de loin et l'appel de la rue Sainte-Catherine sont déficients, soulignent les membres du jury, particulièrement en comparaison avec l'œuvre 1.26 de Janet Echelman.

Le jury mentionne également que l'équipe n'a pas proposé de concept d'éclairage défini avec une vision artistique claire pour l'œuvre alors que le volet nocturne est d'une grande importance pour ce projet.

Le critère d'évaluation concernant l'impact du projet (jour, nuit et différents points de vue) et sa capacité à susciter l'intérêt des publics n'est pas rencontré de manière satisfaisante, mentionne le jury.

ÉMILIE DANS LES NUAGES: Kanva, Boris Demprey, Pierre Fournier, Alexandre Tougas, NCK et Sollertia



La force de cette proposition réside principalement dans les effets de transparence, de texture, de profondeur et de monumentalité. L'œuvre offre du mouvement qui créera sans doute une nouvelle expérience au sol par les jeux d'ombre et de lumière. L'approche est poétique et originale.

Le propos narratif derrière l'installation a aussi plu au jury mais celui-ci s'est questionné sur le ressenti réel du public face à l'œuvre. De jour, quelle sera l'esthétique du geste, notamment face à l'imposant filet à fin tressage qui doit contenir les balles (et qui seront moins nombreuses que sur les images).

Bien que l'œuvre présente des qualités certaines en termes attractifs, expérientiels et visuels, l'équipe n'a pas su convaincre le jury au sujet du résultat final de l'installation, sachant que le poids du concept présenté excède de beaucoup la capacité des ancrages. Le comité technique a mentionné à cet effet que le nombre de balles devrait être réduit d'environ huit fois pour rencontrer les requis structuraux, ce qui est considérable et modifiera significativement l'œuvre telle que soumise au jury.

L'équipe de concepteurs a évoqué quelques avenues de modification de son concept au plan de la configuration et au plan technique sans toutefois présenter une solution, voire une vision définie pour l'œuvre finale. Les membres du jury se sont vu incapables d'entrevoir le potentiel de ce concept à évoluer et à conserver son intérêt, dans un tel contexte d'optimisation, loin du visuel présenté par l'équipe.

LA MAISON JAUNE: Iregular, Martine Frossard, Armando Gomez, Marilyne Lacombe, Générique Design, Concept Paradesign et Barry Cordage



Les membres du jury ont apprécié le propos conceptuel derrière l'installation et la référence historique au site. Le geste architectural crée une relation de cohérence avec l'œuvre de Melvin Charney.

La nuit venue, l'œuvre prend vie et l'équipe a su convaincre le jury quant à la relocalisation de l'éclairage (non conformité initiale) et de l'effet maintenu. La recherche est aboutie en termes de réflectivité et d'éclairage et on sent l'expertise de l'équipe à ce niveau. Le jour toutefois, l'œuvre manque d'impact et de prestance. La taille et le déploiement de l'œuvre ne sont pas à l'échelle de la place, soulignent les membres du jury, qui ne voient d'ailleurs pas comment l'installation présentée pourrait évoluer, compte tenu du budget soumis et de la capacité des ancrages.

Les critères d'évaluation concernant l'intégration du projet dans l'espace d'implantation et l'impact visuel de jour n'ont pas été rencontrés de manière satisfaisante. Le jury questionne également la pertinence de suspendre une telle œuvre (défi de rectitude), alors que cette dernière pourrait très bien s'installer à partir du sol, dans un autre contexte.

MIDI À SA PORTE, GYRE À MINUIT : Jim Holyoak, Architecturama et Paul Van Der Werf en collaboration avec Tantech et Bruno Rafie



La nuée de créatures tournoyantes décrites dans le dossier de candidature de la phase 1 avait intrigué le jury. L'approche est intéressante, originale et le mouvement de l'œuvre au vent est une des forces du concept. Les membres du jury ont aussi apprécié l'univers fantastique et imaginaire de l'artiste Jim Holyoak, qui amène sans contredit le public ailleurs. La composition et la multidisciplinarité des membres de l'équipe de travail sont riches.

Le travail de l'artiste serait remarquable dans un contexte muséal, avec des œuvres présentées en murale, dont on peut apprécier tous les fins détails de près. La proposition présentée ici n'est toutefois pas pleinement adaptée à un environnement tridimensionnel de cette échelle, dans un espace public extérieur. Les créatures, trop limitées en taille, sont en 2D et l'œuvre manquera de prestance. Les rendus de l'équipe présentent les créatures en vue de face alors que plusieurs seront visibles sur leur tranche uniquement. L'intégration au site d'implantation est plutôt faible et l'impact visuel pas assez fort, soulignent les membres du jury.